

Rapport P-525 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 3 septembre 2024: «Pour la construction d'une base de rafting».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 23 juin 2025,
dans le rapport P-525 A)

Le Conseil municipal décide de classer la pétition P-525 le 23 juin 2025.